# Ondesurbaines



### jeudi 01 Juillet 2021 - n°307

Agenda - Notez bien!

**Evénement -** J-7 inscrivez-vous au congrès de Villes de France les 8 et 9 juillet à Blois

**Environnement -** Le Sénat adopte le projet de loi Climat & Résilience largement remanié

**Election -** Dysfonctionnement autour de la livraison des plis électoraux : le Sénat interroge les maires

**Institutions -** La confiance envers les élus locaux toujours aussi forte

**Sécurité-prévention -** Opération tranquillité vacances **Urbanisme -** Participer à la conférence sur « Zéro artificialisation nette (ZAN) du 8 juillet

Centre-ville et Commerce - Concours photo « Serez-vous un des plus beaux centres-villes commerçants? »

**Environnement -** Candidatures au « label APIcité » ouvertes jusqu'au 1er octobre

#### **AGENDA**



#### Notez bien!

Jeudi 8 et vendredi 9 juillet 2021 Congrès de Villes de France Blois Information et inscription

Mercredi 7 juillet 2021 ( à partir de 17h00)

Réunion du Réseau des Directeurs de Cabinet de Villes de France Blois

Mercredi 15 septembre (9h30-14h00) Conseil d'administration de *Villes de France Paris* 

**Mercredi 15 septembre** (14h30 - 17h30) Groupe de travail sur la Transition écologique *Paris* 

Mardi 21 et mercredi 22 septembre 2021 Innopolis Expo (*Villes de France* est partenaire)

**Jeudi 23 septembre 2021** (10h00-12h00) Groupe de travail Numérique

### **EVÉNEMENT**



# J-7 inscrivez-vous au congrès de Villes de France les 8 et 9 juillet à Blois

La crise sanitaire aura mis en lumière la résilience des villes moyennes et révéler leur nouvelle attractivité. Le congrès 2021 de *Villes de France* sera l'occasion de mettre en perspectives les défis auxquels ces territoires doivent faire face et partager des bonnes pratiques. Relance économique, Santé, Cœur de ville, mobilités, transitions, et jeunesse sont autant de thèmes à débattre à l'aune de la

nécessité d'un environnement davantage préservé pour assurer la qualité de vie des habitants. A cette occasion, nous aurons le plaisir d'acceuillir Monsieur Jean Castex, Premier Ministre, Monsieur Gérard Larcher, Président du Sénat, ainsi que des membres du gouvernement.

Programme et inscription

#### **ENVIRONNEMENT**



# Le Sénat adopte le projet de loi Climat & Résilience largement remanié

Mardi 29 juin, le Sénat a adopté le projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets. Après deux semaines de séances publiques, le texte a été largement modifié par la Chambre haute pour « trouver un bon équilibre entre les nécessités écologiques, sociales et économiques » selon Jean-François Longeot (UDI – Doubs), président de la

commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Au contraire, Barbara Pompili, Ministre de la Transition écologique, regrette que « les sénateurs ont voulu donner le change en repeignant la carrosserie mais ils ont surtout cassé le moteur de la loi. Ils ont systématiquement amoindri les mesures à fort impact écologique ».

#### Parmi les principales modifications du Sénat :

- L'adoption d'un amendement sur l'engagement de la France à respecter les objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (moins 55% d'ici à 2030) ;
- Concernant la publicité, les sénateurs ont annulé l'expérimentation du projet « Oui pub » tout en lui substituant une prolongation de l'expérimentation du dispositif « Stop pub » et ont interdit sur l'audiovisuel public, dès 2023 toute publicité ayant un impact négatif sur l'environnement dès lors que des produits ou services ayant un moindre effet sur l'environnement sont disponibles :
- Sur le volet énergie, les sénateurs ont ajouté une disposition conditionnant la fermeture des centrales nucléaires à l'existence de capacités de production d'énergies renouvelables et bas carbone équivalentes ;
- Sur le volet transport, les sénateurs ont acté une baisse de la TVA sur les billets de train de 10 à 5,5% et retardé l'entrée en vigueur de l'écotaxe régionale sur les poids lourds ;
- Sur le volet logement, modification du calendrier concernant l'interdiction à la location des logements classés E de 2034 à 2040 ;
- Surpression du terme « écocide » pour caractériser tout comportement mettant gravement en danger l'environnement.

#### Concernant les collectivités territoriales :

- Introduction d'un droit de véto pour les maires concernant l'implantation d'un parc éolien sur leur territoire. Ils auront également la faculté d'organiser un référendum local ;
- Suppression du pouvoir des maires, initialement accordé dans le projet de loi, d'encadrer les écrans publicitaires dans les vitrines des commerçants ;
- Assouplissement des modalités des zones à faibles émissions mobilité (aides au report modal, prêt à taux zéro pour l'achat d'un véhicule plus propre) et report du calendrier à 2030, au lieu de 2025, pour les agglomérations de plus de 150 000 habitants :
- Retour à l'expérimentation plutôt que la généralisation des repas hebdomadaires sans viande en restauration scolaire ;
- Disposition soutenue par *Villes de France*: un amendement soumet les entrepôts de e-commerce à l'autorisation d'exploitation commerciale lorsque leur surface de plancher est supérieure à 5 000 m2 et ne se trouve pas sur une frîche. La proposition de moratoire sur la création d'entrepôts logistiques de plus de 3 000 m2 n'a en revanche pas été adoptée ;
- Concernant le recul du trait de côte, création d'un droit d'option pour les 200 communes et EPCI littorales concernées pour la réalisation de la carte locale de projection et l'adaptation des documents d'urbanisme compte tenu de l'absence de garantie à ce jour sur les mesures financières envisagées par l'État.

Le projet de loi doit désormais passer devant la commission mixte paritaire le 12 juillet prochain. En cas d'échec, ce qui semble être le plus probable, le texte sera de retour à l'Assemblée nationale à partir du 19 juillet en commission puis à partir du 13 septembre en séance plénière.

Retrouvez le texte modifié par le Sénat



#### **ELECTION**



# Dysfonctionnement autour de la livraison des plis électoraux : le Sénat interroge les maires

Lors des récentes élections régionales et départementales, marquées par un fort taux d'abstention, des dysfonctionnements de la livraison de la propagande électorale ont été signalés partout en France au premier et au second tour.

Pour faire toute la lumière sur ce sujet, la commission des lois du Sénat s'est transformée en commission d'enquête pour six mois et auditionne l'ensemble des

acteurs pour comprendre les défaillances et engager des mesures. Elle rendra ses conclusions avant la fin du mois de juillet.

Dans le cadre de cette enquête, la chambre haute souhaite entendre le point de vue des maires pour recueillir « des informations sur les conditions dans lesquelles s'est déroulée, dans leur commune, l'organisation matérielle de ces élections ».

Cette consultation est ouverte jusqu'au 14 juillet

#### INSTITUTIONS



### La confiance envers les élus locaux toujours aussi forte

Les taux de participation aux dernières élections départementales et régionales ont illustré le désintérêt des Français pour les politiques, et pourtant, un sondage réalisé par l'IFOP pour l'agence JAROD, illustre l'attachement des Français aux collectivités locales.

L'abstention a certes été un des marqueurs forts des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021. Pour autant, les Français sont attachés aux élus locaux. Ils font confiance à leur maire (61%), leur président de conseil départemental (61 %) et leur président de conseil régional (58 %).

Quatre-vingt pour cent d'entre eux pensent même qu'il est indispensable qu'un Président de la République ait eu une expérience d'élu au niveau municipal, départemental ou régional. Pour les Français, c'est aussi à l'échelle locale que pour eux se jouent aussi l'avenir du pays : à leurs yeux, si l'échelon de l'État reste essentiel pour mener la reprise, les échelons locaux ont aussi un rôle important à jouer.

Dès lors, beaucoup de Français ne comprennent pas que les liens ne soient pas plus forts entre l'Etat et les collectivités locales. Pour 59 % des Français, le niveau de collaboration entre ces deux échelons est jugé insatisfaisant. Autre critique : ils souhaiteraient à 89 % être davantage consultés et impliqués dans les prises de décision locale.

### **SÉCURITÉ-PRÉVENTION**



### Opération tranquillité vacances

Depuis 1974, l'opération tranquillité vacances (OTV) est organisée par la direction centrale de la sécurité publique (DCSP) dans chaque département pour prévenir les cambriolages et les intrusions dans les logements d'habitation principale pendant les périodes d'absence des résidents. À l'origine circonscrite aux mois de juillet et août, l'OTV a été étendue à l'ensemble des vacances scolaires en 2009. Outre que cette opération permet aux habitants de partir en

congés en toute sécurité, celle-ci contribue aussi au développement de la relation police-population.

#### Objectifs du dispositif

Dissuader les individus mal intentionnés en :

- assurant des passages réguliers et aléatoires par la police ;
- vérifiant l'absence d'effraction ou d'intrusion.

Cette opération est organisée autour des principes suivants :

Avant toute absence prolongée de sa résidence principale, notamment à l'occasion d'un départ en vacances, les résidents sont invités à :

- prendre contact avec les services de police et s'inscrire jusqu'à 48 heures avant le départ ;
- communiquer les dates d'absence du domicile et les coordonnées du lieu de villégiature.



Au delà des actions de sensibilisation et de communication menées par les services de l'état, les collectivités peuvent afficher dans les locaux accueillant du public le document de présentation de l'opération téléchargeable sur le site internet du ministère de l'intérieur.

Plus d'information sur OTV

#### **URBANISME**



# Participer à la conférence sur « Zéro artificialisation nette (ZAN) du 8 juillet

L'objectif « Zéro artificialisation nette (ZAN) » suppose que toute nouvelle opération entraînant une artificialisation soit compensée par une action de « désartificialisation » (friche, zone d'activité vacante, parking...).

Territoires Conseils et CDC Biodiversité vous proposent une webconférence le 8 juillet de 10h30 à 11h30 pour cerner les enjeux de l'objectif ZAN à l'échelle d'un

territoire : que signifie la notion d'artificialisation ? Comment intégrer cet objectif au niveau territorial ? Quel modèle économique ?

Pour avoir plus de détail sur programme et pour s'inscrire, c'est ici.

#### **CENTRE-VILLE ET COMMERCE**



# Concours photo « Serez-vous un des plus beaux centres-villes commerçants ? »

À l'occasion de la journée mondiale de la photographie le 19 août, la <u>Fédération Nationale des Centres Villes</u> souhaite mettre en lumière les commerçants, en organisant un grand jeu concours afin d'élire « les plus beaux centres-villes commerçants » de France Métropolitaine et d'Outre-Mer. La Fédération Nationale des Centres-Villes a lancé le concours photo « Serez-vous un des plus beaux

centres-villes commerçants? », à l'intention des villes, des associations et fédérations de commerçants, des mairies et collectivités territoriales, des chambres consulaires, des offices de tourisme, de nos départements et de nos régions. La FNCV récoltera les plus belles photographies que les participants peuvent envoyer jusqu'au 18 août. Ensuite, à compter du 19 août, ce sont les internautes qui voteront sur Facebook et Instagram. Ils pourront élire jusqu'au 6 septembre, les six plus belles photos commerçantes. Enfin, le 6 septembre, les six lauréats seront annoncés, et seront récompensés par de belles dotations parmi lesquelles une animation décoration de rue d'une valeur de 10 000 € ou encore un reportage vidéo mettant en valeur la ville et le centre-ville commerçant d'une valeur de 3 000 €. A la suite du concours, la Fédération Nationale des Centres-Villes éditera un magazine en ligne, qui aura pour vocation de refléter une image positive de nos centres-villes.

Participer au concours et découvrir les modalités de participation

#### **ENVIRONNEMENT**



### Candidatures au « label APIcité » ouvertes jusqu'au 1er octobre

Le « label APlcité® », lancé il y a cinq ans par l'Union Nationale de l'Apiculture Française (Unaf), s'adresse aux collectivités qui protègent les abeilles et les pollinisateurs sauvages. Démarche zéro pesticide dans les jardins publics, plantation d'essences mellifères, installation de ruchers, mise en place de programmes de sensibilisation, Agenda 21, éco-quartiers, etc., les collectivités se

préoccupent de plus en plus de la biodiversité en ville et répondent favorablement ainsi à une forte demande sociétale. A ce titre, on peut constater à travers la diversité des collectivités (rurales, périurbaines, urbaines) récompensées par APIcité® que cette demande citoyenne trouve un écho à la ville comme à la campagne, partout France.

Pour faire la demande de dossier de candidature, veuillez contacter l'Unaf <u>par email</u> ou par téléphone au 01 41 79 74 46. La date de clôture des candidatures est fixée au 1er octobre.

En savoir plus



Edité par Villes de France 94 rue de Sèvres - 75007 Paris Tél. : 01 45 44 99 61 http://www.villesdefrance.fr © O.U. © Fotolia Directeur de la publication Gil Avérous Directeur délégué Jean-François Debat Rédacteur en chef Guillaume Ségala Rédaction Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard Secrétariat Anissa Ghaidi

